

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2241

22 septembre 2011

SOMMAIRE

Actuel Services S.à r.l.	107543	ECI Holdings S.à r.l.	107558
AMP Capital Investors (European Infra-structure No. 4) S.à r.l.	107562	Edmond de Rothschild Euroopportunities S.C.A., SICAR	107562
ARD Finance S.A.	107538	Egerkingen Capital S.à r.l.	107536
Athene International S.à r.l.	107567	Elckerlyc S.à r.l.	107542
BTG Pactual SICAV	107558	ElectricInvest (Lux) ROI S.à r.l.	107542
CEREP III S.à r.l.	107553	EnCo S.à r.l.	107543
Cico Sàrl	107537	Enviro Board S.A.	107558
Commercial Real Estate Investments S.A.	107522	Episerver International S.à r.l.	107544
Comptoir de Distribution Luxembourgeois, s.à r.l.	107522	Estournel S.A.	107561
Confisio S.à r.l.	107522	E-Time Corp. S.à r.l.	107536
Couleurs Production S.à r.l.	107523	Eurofiduciaire	107562
Cowpoke Investments S.A.	107523	European Children Sàrl	107566
CPE Investments	107524	European Value Partners Advisors	107544
CP (Luxco) II S.à r.l.	107523	Eurosky S.à r.l.	107557
Dads	107525	Euwub S.A., SPF	107567
Dads	107525	Ever Capital S.à r.l.	107567
Danube 2 S.à r.l.	107524	Exora S.à r.l.	107557
Datinvest Ventures Capital S.A.	107525	Expair S.A.	107568
Daum Investments International S.A.	107525	Fagolux S.à r.l.	107568
DC Holdco	107533	G.O. IB - Luxembourg Four S.à r.l.	107547
DCORP, S. à r.l.	107534	GTS Fiduciaire S.à r.l.	107524
Decal International Holding S.A.	107524	Headstone Capital S.à r.l.	107526
Decal S.A.	107534	H.I.G. Luxembourg Holdings Twenty-One S.à r.l.	107536
Decofinance S.A.	107525	Hilares S.A.	107547
Denali S.A.	107534	Lactinvest S.A.	107553
Denilux S.à r.l.	107535	Nifrac Finance S.A.	107534
DGAD International S.à r.l.	107535	Plethore S.A.	107522
Dïon S.A.	107524	ReSurge Luxembourg	107568
DMF Holding SA	107535	SCG STE Maurice 3 S.à r.l.	107544
Dotcom Luxembourg S.A.	107536	Secoya Private Equity Investments SCA-SICAR	107535
DSC Luxembourg S.à r.l.	107536	Somoli	107565
Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	107523	STW Immo	107568
		T.T.V. Finances S.A.	107543

Commercial Real Estate Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 113.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011107676/9.

(110123830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Codilux s.à.r.l., Comptoir de Distribution Luxembourgeois, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 62, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 64.092.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011107678/11.

(110124340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Confisio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 117.844.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2011107679/11.

(110123847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Plethore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 117.691.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 4 août 2011 à 10 heures.

L'assemblée générale des actionnaires constatant que le mandat des administrateurs est venu à échéance, décide de nommer le conseil d'administration suivant, pour la période expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012:

- Monsieur Marco LAGONA, né le 18 avril 1972 à Milan (Italie), domicilié professionnellement 37/A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, administrateur et Président;

- Monsieur Carlo SANTOIEMMA, né le 25 mars 1967 à Matera (Italie), domicilié professionnellement 37/A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, administrateur;

- Monsieur François BOURGON, né le 29 décembre 1969 à Phalsbourg (France), résidant professionnellement au 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, administrateur;

- Monsieur Sandro BORDIGONI, né le 13 novembre 1948 à Carrara (Italie), résidant Via G. Righi Ovest, 10, I-41012 Carpi, administrateur;

- Monsieur Nicola TOCCAFONDI, né le 14 mai 1971 à Lucca (Italie), résidant Via Fillungo, 52, I-55100 Lucca, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PLETHORE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011112535/23.

(110128419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Couleurs Production S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 127.806.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107681/10.

(110124169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Cowpoke Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.919.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011107682/12.

(110123701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

CP (Luxco) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.968.808,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.966.

Par résolutions prises en date du 29 juin 2011, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Pascal Roumiguié, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

2. Nomination de Gaël Sausy, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011107684/15.

(110123418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.396.

A la date du 10 juillet 2011, la société DUNDEE International Real Estate Investment Trust a transféré ses 250 parts sociales à Dundee International (Cayman) L.P., une société dont le siège social est au 89 rue Nexis Way, Caymen bay, Grand Cayman KY1-9007, Iles Caïmans.

A la date du 10 juillet 2011, la société Dundee International (Cayman) L.P. a transféré ses 250 parts sociales à Dundee (Gibraltar) Limited, une société enregistrée auprès du registre de commerce de Gibraltar sous le numéro 105795, avec siège social à Suite 1, Burns House 19 Range Town, Gibraltar.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011107691/17.

(110123573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

CPE Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 143.061.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011107685/9.

(110123659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Dion S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 133.314.

Les comptes annuels au 31 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107687/11.

(110123496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Danube 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 561.087,51.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 140.316.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Référence de publication: 2011107688/10.

(110123682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Decal International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 45.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011107689/10.

(110123684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

GTS Fiduciaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6755 Grevenmacher, 1, place du Marché.
R.C.S. Luxembourg B 136.118.

Aus der aussergewöhnlichen Gesellschafterversammlung vom 25.07.2011 geht hervor daß:

- G.T. Fiduciaires S.A. ist nach einer Anteilsabtretung nun alleiniger Gesellschafter der GTS Fiduciaire S.à r.l..
- Der Rücktritt von Herrn Stefan Lange als Geschäftsführer der Gesellschaft wird einstimmig angenommen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 29.07.2011.

G.T. Experts Comptables sàrl
Luxemburg

Référence de publication: 2011107776/14.

(110123729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Dads, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 118.862.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011107692/9.

(110124134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Dads, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 118.862.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011107693/9.

(110124135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Datinvest Ventures Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 78.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011107694/9.

(110124174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Daum Investments International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 33.349.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le ... 2011.

Pour: DAUM INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011107695/15.

(110123317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Decofinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 74.554.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011107700/12.

(110123448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Headstone Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 162.184.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth of June.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette,

there appeared:

Mr. Yves Mertz, born in Arlon (Belgium), on 19 September 1957, professionally residing at 5 avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, Luxembourg,

here represented by Felipe Diaz Toro, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 27 June 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacities, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (the "Company") which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the "Securitisation Law"), and which shall be governed by the Securitisation Law, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Law"), as well as by these articles of association.

Art. 2. The sole purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also, to the extent permitted by law and these articles of association, transfer or dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same purpose, acquire by any means, hold, create, underwrite, dispose of and invest in (i) loans, stocks, bonds, swap and derivatives instruments of all kinds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants, financial interests or other securities and financial instruments of any nature whatsoever and (ii) financial assets of any nature whatsoever.

The Company may grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities involved in such securitisation transaction and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. The assets of the Company may only be assigned in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets.

The Company may, in view of the accomplishment of its purpose, raise or borrow money on such terms and in such manner as the managers of the Company think fit including, without limitation, by the creation and issue of listed or unlisted notes, bonds, eurobonds, debentures, debt instruments, shares or other securities.

The Company may, in view of the accomplishment of its purpose, carry on a treasury business including the procurement of short, medium or long term finance or finance of unlimited duration and the provision of financial and investment services and facilities, financial and investment management, advice, assistance, information and agency services in any currency whatsoever and to carry out financing and lending of every description to such persons or companies upon such terms as may seem expedient.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of "Headstone Capital S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the same municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers as the case may be. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twenty five (25) shares, having a par value of five hundred euro (EUR 500) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among shareholders. *inter vivos*, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

Art. 9. The bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 10. Neither creditors, nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Debt securities

Art. 11. The managers of the Company may decide to issue any kind of debt instruments, the terms and condition of which shall be set forth in the relevant terms and conditions.

Art. 12. The managers of the Company may create one or more compartments within the Company (the "Compartment" or the "Compartments"). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the managers creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the Company. The resolution of the managers creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolution against any third party.

As between investors and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of investors and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and shall be exclusively available to satisfy such investors and creditors.

Unless otherwise provided for in the resolution of the managers of the Company having created such Compartment, no resolution of the managers of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the investors and of the creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all investors and of all creditors whose rights relate to this Compartment, provided that "rights" means those rights expressly set out in the relevant resolution of the board of managers and to the extent that such rights are not directly affected, no consent from investors and/or creditors is required for the Company to undertake its purpose as set out in Articles 1 and 2 above. Any decision of the managers taken in breach of this provision shall be void.

Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments or certain claims.

D. Management

Art. 13. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 14. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman *pro tempore* by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 15. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 16. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 17. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

E. Independent auditor

Art. 18. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises) appointed by the manager(s) and remunerated by the Company.

The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by the Companies Law and the Securitisation Law.

F. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 19. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 20. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of association requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 21. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Companies Law.

G. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 22. The Company's year commences on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

Art. 23. Each year on the 31 December, the accounts are closed and the sole manager or the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 hereof.

The general meeting of shareholder(s) shall determine how the balance of net profits shall be disposed of and from time to time shall declare, or authorise the manager(s) to pay, dividends and distributions in respect of such amounts.

Payments of distributions shall be made to the shareholders at their addresses in the register of shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the sole manager or if there are more than one by the board of managers shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed by the board of managers in compliance with the terms and conditions provided for by the Companies Law on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Companies Law or by these articles of association.

The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting.

In consideration of the commitments borne by the Company in accordance with the Securitisation Law and these Articles, the Company undertakes to distribute the remainder of the annual net profits to the shareholders on an annual basis as dividends.

H. Dissolution - Liquidation

Art. 25. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 26. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Securitisation Law and the Companies Law amendments thereto.

Subscription and Payment

All twenty-five (25) shares have been subscribed by Mr. Yves Mertz, aforementioned.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing party, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 5 avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, Luxembourg.
2. The following persons are appointed as Managers for an unlimited period of time:
 - Mr. Yves Mertz, born in Arlon (Belgium), on 19 September 1957, professionally residing at 5 avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, Luxembourg;
 - Mr. Jan-Eric Samuel, born in Troyes (France), on 19 August 1965, professionally residing at 10 Anson Road, Singapore 079903; and
 - Mr. Jean-Michel Vanlippevelde, born in Etterbeek (Belgium), on 31 January 1970, professionally residing at 3 rue Randlingen, 8366 Hagen, Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, said person appearing signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette,

a comparu:

M. Yves Mertz, né en Arlon (Belgique), le 19 septembre 1957, résidant professionnellement au 5 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Luxembourg,

ici représenté par Felipe Diaz Toro, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 27 juin 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la "Loi sur la Titrisation") et sera régie par la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les sociétés commerciales"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession d'actifs mobiliers ou immobiliers, tangibles ou intangibles, ainsi que les risques résultants des obligations assumées par des tiers ou relatifs à toutes ou partie des activités de tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société assumera ces risques en acquérant des actifs, en garantissant des obligations ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra également, dans les limites prévues par la loi et par les présents statuts, céder ou disposer des créances et actifs qu'elle détient, présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir par tout les moyens, détenir, créer, souscrire, disposer et investir dans (i) des prêts, valeurs mobilières, titres, instruments swap et produits dérivés de quelque nature que ce soit, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions, intérêts financiers ou autres sûretés et instruments financiers de quelque nature que ce soit et (ii) des avoirs financiers de quelque nature que ce soit.

La Société peut accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties ou sûretés et instruments financiers de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère impliquée dans une telle opération de titrisation et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société pourra effectuer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus. Les actifs de la Société ne pourront être cédés qu'en conformité avec les dispositions régissant les titres émis en vue de financer l'acquisition de tels biens.

La Société pourra, en vue de l'accomplissement de son objet social, lever ou emprunter de l'argent en des termes et d'une manière que les gérants de la Société pensent appropriés, ceci incluant, sans limitation, la création et l'émission d'obligations listées ou non listées, bonds, eurobonds, debentures, instruments de dette, actions ou autre instruments.

La Société pourra, en vue de l'accomplissement de son objet social, mener une activité de trésorerie incluant la procuration de finance à court, moyen et long terme ou de finance à durée indéterminée et la disposition de services financiers, d'investissements et d'équipement, d'un management financier et d'investissement, d'avis, assistance, information et services d'agence dans quelque monnaie que ce soit et la poursuite de financement et de prêt de quelque nature que ce soit aux personnes et sociétés dans des termes qui paraissent opportuns.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Headstone Capital S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans la même commune par décision du gérant unique ou du conseil de gérance selon le cas. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays par décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représentés par vingt-cinq (25) parts sociales, d'une valeur de cinq cent euro (EUR 500) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune des parts sociales.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 10. Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

B. Titres de dette

Art. 11. Les gérants de la Société pourront décider d'émettre toute sorte d'instruments de dette, dont les termes et conditions seront fixés dans les termes et conditions y relatifs.

Art. 12. Les gérants de la Société pourront créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le «Compartiment» ou les «Compartiments»). Chaque Compartiment devra, sauf disposition contraire des gérants lors de la constitution d'un tel compartiment, correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. La résolution des gérants créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, lieront les tiers, à compter de la date de la résolution.

Par rapport aux investisseurs et aux créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des investisseurs et des créanciers de la Société (i) qui ont, lorsqu'il est entré en vigueur, été désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf dispositions contraires dans la résolution des gérants qui ont créé un tel Compartiment, strictement limités aux actifs de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs et créanciers.

Sauf s'il en est disposé autrement dans la résolution des gérants de la Société qui ont créés un tel Compartiment, aucune résolution des gérants de la Société ne pourra être prise en vue de modifier la résolution qui a créé un tel Compartiment ou toute autre décision affectant directement les droits de investisseurs et des créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des investisseurs et des créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment, étant entendu que «droits» vise les droits expressément prévus dans les résolutions pertinentes du conseil de gérance et, dans la mesure où lorsque ces droits ne sont pas directement concernés, le consentement des investisseurs et/ou des créanciers n'est pas requis pour que la Société puisse réaliser son objet social tel qu'établi dans les articles 1 et 2 ci-dessus. Toute décision des gérants prise en violation de cette disposition est nulle.

Chaque Compartiment de la Société peut être liquidé séparément sans qu'une telle liquidation ne résulte en la liquidation d'un autre compartiment ou de la Société elle-même.

La Société peut émettre des valeurs mobilières dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, actifs ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments ou de certains droits.

D. Gérance

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature unique de n'importe quel gérant ou par la signature unique de toute autre personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 14. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 15. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 16. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 17. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

E. Le réviseur d'entreprises

Art. 18. Les données comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises nommé par le(s) gérant(s) et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les sociétés commerciales et par la Loi sur la Titrisation.

F. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 19. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 20. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 21. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de Loi sur les sociétés commerciales.

G. Anne sociale - Bilan - Répartition

Art. 22. L'année sociale commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

Art. 23. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 24. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social, auquel cas ce prélèvement ne sera plus obligatoire conformément à l'article 6 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 6 des présents statuts.

L'assemblée générale des associés détermine l'affectation des bénéfices nets et, périodiquement, procède ou autorise le(s) gérant(s) à payer des dividendes et distributions dans la limite de ces bénéfices.

Le paiement de distributions se fera aux associés à leurs adresses figurant sur le registre des associés. Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués par le conseil de gérance, conformément aux termes et conditions prévus par la Loi sur les sociétés commerciales, sur base d'un bilan préparé par le(s) gérants et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra excéder les profits réalisés correspondant depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée par la Loi sur les Sociétés ou par les présents statuts.

L'assemblée générale des associés pourra décider de distribuer des dividendes en actions au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale.

Au vue des engagements supportés par la Société conformément à la Loi sur la Titrisation et ces Statuts, la Société se charge de distribuer le restant des bénéfices annuels nets aux actionnaires sur une base annuelle sous forme de dividendes.

H. Dissolution - Liquidation

Art. 25. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émo-

luments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 26. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi sur la Titrisation ou la Loi sur les sociétés commerciales.

Souscription et Libération

M. Yves Mertz, susmentionnée, a souscrit les vingt-cinq (25) parts sociales.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 5 avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérant pour une durée indéterminée:

- M. Yves Mertz, né en Arlon (Belgique), le 19 septembre 1957, résidant professionnellement au 5 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Luxembourg;

- M. Jan-Eric Samuel, né en Troyes (France), le 19 août 1965, résidant professionnellement au 10 Anson Road, Singapore 079903, et

- M. Jean-Michel Vanlippevelde, né en Etterbeek (Belgique), le 31 janvier 1970, résidant professionnellement au 3 rue Randlingen, 8366 Hagen, Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par cet acte qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé cet acte avec le notaire.

Signé: Diaz Toro, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9115. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Line Gerard.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011101027/413.

(110115110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

DC Holdco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.225.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107697/10.

(110123876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

DCORP, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.495.

Les comptes annuels au 15 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107698/11.

(110124180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Decal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 36.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011107699/10.

(110123683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Nifrac Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 30.252.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 19 mai 2011 à 09.30 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de:

Monsieur Joseph WINANDY

et le mandat de Commissaire aux Comptes de:

FIDUCIAIRE HRT, 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes du 31.12.2011.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant qu'Administrateur:

COSAFIN S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BORDET, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg

JALYNE S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BONNIER, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg

pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes du 31.12.2011.

Pour copie conforme

COSAFIN S.A. / J. WINANDY

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Référence de publication: 2011112758/23.

(110127850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Denali S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4873 Lamadelaine, 84, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 102.709.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011107702/9.

(110123541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Denislux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 27.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011107703/9.

(110123592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

DGAD International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 120.636.

Changement le 06 février 2010 de la dénomination de la société CALYON, société Anonyme, dont le siège social est au 9, Quai du Président Paul Doumer F - 92920 Paris La Défense, Associé unique de la société DGAD INTERNATIONAL S.à.r.l. en «CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK», résolution prise lors de la séance du Conseil d'Administration du 14 janvier 2010 de la société CALYON Paris.

Pour la société

DGAD INTERNATIONAL S.à.r.l.

Référence de publication: 2011107704/13.

(110123386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Secoya Private Equity Investments SCA-SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 151.966.

Managed by its General Partner

SECOYA PRIVATE EQUITY INVESTMENTS GENERALE PARTNER Sarl

Société à responsabilité limitée

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

B 151.950

(The «General Partner»)

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés tenue le 04 juillet 2011 à 11.00 heures à Luxembourg
1, Rue Joseph Hackin*

Résolution:

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de DELOITTE S.A., 560 Rue de Neudorf L-2220 Luxembourg au poste de Réviseur d'Entreprises Agréé pour une durée prenant fin à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31.12.2011

Pour extrait

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2011112765/23.

(110128214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

DMF Holding SA, Société Anonyme Holding.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 44.416.

Les comptes annuels au 30 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107705/10.

(110123519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Dotcom Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 107.780.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 2011.
Référence de publication: 2011107706/10.
(110123919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

DSC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 133.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011107707/9.
(110123774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

E-Time Corp. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 153.584.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011107708/11.
(110123536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

H.I.G. Luxembourg Holdings Twenty-One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 161.573.

En date du 1^{er} juillet 2011, l'associé unique H.I.G. Europe Capital Partners, L.P. avec siège social au South Church Street, Uglan House, KY - George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans a cédé la totalité de ses 500 parts sociales à H.I.G. Europe-Hanlo, Ltd, avec siège social au Uglan House, South Church Street, KY1-1104 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 juillet 2011.
Référence de publication: 2011107783/14.
(110123993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Egerkingen Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 153.976.

Les comptes annuels au 28 février 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2011107709/11.
(110123500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Cico Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, rue du 22 mai 2008.

R.C.S. Luxembourg B 162.625.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1. Monsieur Marc HAENTGES, employé privé, né le 23 juin 1964 à Luxembourg (matr. 1964 06 23 155), demeurant à L-9161 Ingeldorf, 7, rue Prince Guillaume;

2. Madame Mariette WICKLER, employée privée, née le 16 mai 1966 à Ettelbruck (matr. 1966 05 16 320), épouse de Monsieur Marc HAENTGES, demeurant à L-9161 Ingeldorf, 7, rue Prince Guillaume,

ici représentée par Monsieur Marc HAENTGES, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privée datée du 26.7.2011, laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont décidé de constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «CICO Sàrl».

Art. 2. Le siège social de la société est établi en la commune d'Erpeldange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un magasin de vente d'articles de sport, de textiles, vêtements et d'accessoires ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en faciliter la réalisation.

Elle peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes affaires, sociétés, entreprises ou opérations ayant un objet similaire ou connexe ou qui soit de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence au jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2011.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,00 €), représenté par 100 parts sociales d'une valeur nominale de EUROS 125,00 chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. par Monsieur Marc HAENTGES, prénommé, cinquante parts sociales	50
2. par Madame Mariette WICKLER, prénommée, cinquante parts sociales	<u>50</u>
Total cent parts sociales	100

Les parts ont été libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Art. 9. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses co-associés représentant au moins les trois quarts (3/4). Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant. Ils doivent l'exercer endéans les six mois à partir du jour de la dénonciation sous peine de forclusion.

Art. 10. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales jusqu'à ce que ce fonds ait atteint 10% du capital social;

- le solde reste à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 11. Le décès ou la faillite de l'un ou de plusieurs des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les comparants se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de neuf cents euros (900.- €).

Assemblée générale extra-ordinaire

Et de suite, les comparants sus-nommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont constitués en assemblée générale extra-ordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-9099 Ingeldorf, rue du 22 mai 2008, (Zone Industrielle).
 2. Est nommé gérant technique de la société Monsieur Marc HAENTGES, préqualifié, et gérante administrative Madame Mariette WICKLER, préqualifiée.
 3. Les gérants sont habilités à engager en toutes circonstances la société par leur signature individuelle.
 4. Les mandats ainsi conférés restent valables jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.
- Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Marc Haentges, Pierre Probst.

Enregistré à Diekirch, le 27 juillet 2011. Relation: DIE/2011/7158. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 4 août 2011.

Référence de publication: 2011111597/84.

(110128192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

ARD Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 160.806.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh of May.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Luxembourg.

There appeared:

Ardagh Group S.A., a company incorporated under the law of Luxembourg, with registered office at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 53.248.

duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address at Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on 26th May 2011.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of ARD Finance S.A., a public limited company, having its registered office at Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 160.806) (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, residing in Esch-sur-Alzette, on 6 May 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The sole shareholder resolves to amend paragraph one of article 5.2 of the Articles of Incorporation of the Company (the “Articles”) by inserting a definition for the relevant law referred to in the said paragraph. Consequently, article 5.2 shall now read as follows:

“ **5.2.** Without prejudice to any special rights conferred on the holders of any existing shares, and subject to the provisions of the 1915

Luxembourg Law on commercial companies, as amended (the “Companies Act 1915”), any share may be issued at par or at a premium and with such rights and/or restrictions, whether in regard to dividend, voting, return of capital, transferability or disposal or otherwise, as the Company may from time to time by ordinary resolution direct or, subject to or in default of any such direction as the Board may determine at the time of issue.”

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend paragraph two of article 5.2 of the Articles by deleting the words “pursuant to 5.3” and re-numbering it as new paragraph 5.3. Consequently, article 5.3 shall now read as follows:

“ **5.3.** Any share premium created upon the issue of shares shall constitute a distributable reserve of the Company, the distribution of which shall be within the absolute discretion of the Board. The Board is further authorised to utilise share premium for the purpose of repurchasing shares of the Company.”

Third resolution

The sole shareholder resolves to amend article 11 of the Articles by deleting in paragraph three the words “Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the “Companies Act 1915”)” and replacing it with the words “Companies Act 1915”. Consequently, article 11 shall now read as follows:

“ **Art. 11. Management.** For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed either by a Sole Director only or by a Board composed of two or more Directors who need not be shareholders of the Company.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least that number of new directors in addition to the then existing directors so that the board comprises at least three directors. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and may be re-elected.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the “Legal Entity”), the Legal Entity must designate a permanent representative (representant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Companies Act 1915.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.”

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to amend article 12 of the Articles in order to change the quorum requirement for meetings of the Board by deleting in paragraph eight the words “the majority” and replacing it with the word “two”. Consequently, article 12 shall now read as follows:

“ **Art. 12. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a chairman (the “Chairman”) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon request by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting, which place shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written

notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent more than one member attending by proxy at a meeting of the Board provided always that at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of any means of communication that complies with the requirements set forth in the next paragraph.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person of such director at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least two of the Company's directors are present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is allowed for under this Article 12 for participation in a meeting of directors. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director."

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation

L'an deux mille onze, le vingt-sept mai.

Pardevant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Luxembourg.

A comparu:

Ardagh Group S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address at Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 26 mai 2011.

La procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en qualité d'actionnaire unique de ARD Finance S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 160.806) (la «Société»), constituée sous la loi du Grand-duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, en date du 6 mai 2011, non-encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'actionnaire unique décide de modifier le paragraphe 1 de l'article 5.2 des statuts de la Société (les «Statuts») en insérant une définition de la loi applicable à laquelle il est fait référence dans ledit paragraphe. Par conséquent l'article 5.2 aura désormais la teneur suivante:

«Sans préjudice des droits conférés aux détenteurs de parts sociales existantes, et sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés de 1915»), toute action pourra être émise à valeur nominale ou à une prime et avec les droits et / ou de restrictions, que ce soit en ce qui concerne les dividendes, le vote, le rendement du capital, la transférabilité ou la cession ou autrement, que la Société peut de temps à autre par résolution ordinaire ou, sous réserve ou, à défaut d'une telle directive que la Commission peut déterminer à la date de délivrance.»

Deuxième résolution:

L'actionnaire unique décide de modifier le paragraphe 2 de l'article 5.2 des Statuts en effaçant les mots «conformément à 5.3» et en renumérotant ledit paragraphe en un nouvel article 5.3. Par conséquent l'article 5.3 aura désormais la teneur suivante:

«Toute prime d'émission créée lors de l'émission d'actions constitue une réserve distribuable de la Société, dont la distribution est à l'entière discrétion du Conseil. Le Conseil est également autorisé à utiliser les primes d'émission aux fins de rachat d'actions de la Société.»

Troisième résolution:

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 11 des Statuts en effaçant dans le paragraphe 3 les mots «la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi sur les Sociétés de 1915»)» et en les remplaçant par les mots «la Loi sur les Sociétés de 1915». Par conséquent l'article 11 aura désormais la teneur suivante:

«Tant que la Société n'a qu'un Associé Unique, la Société peut être administrée soit par un ou plusieurs Administrateurs qui n'ont pas besoin d'être des associés de la Société.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins 3 administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins le nombre de nouveaux administrateurs en plus des Administrateurs en place pour que le Conseil d'Administration comprenne au moins trois administrateurs. L'Administrateur ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la «Personne Morale»), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.»

Quatrième résolution:

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 12 des Statuts afin de modifier les conditions de quorum pour les réunions du Conseil en effaçant dans le paragraphe 8 les mots «la majorité des» et les remplacer par le mot «deux». Par conséquent l'article 12 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le «Président») parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, lieu qui sera situé au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs autres membres du Conseil d'Administration participant par procuration, à la condition qu'au moins deux membres du Conseil d'Administration soient physiquement

présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication qui est conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne de ce directeur à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si au moins deux administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels qu'énumérés sous le présent article 12 pour la participation aux réunions du Conseil d'Administration. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 juin 2011. Relation: EAC/2011/7366. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011106582/219.

(110122966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Elckerlyc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 147.438.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Elckerlyc S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2011107710/13.

(110123775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

ElectricInvest (Lux) ROI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 134.683.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 14 juillet 2011 que:

- Monsieur Henry A. Thompson, avocat, né le 16 novembre 1951 en Egypte, résidant professionnellement au 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Royaume-Uni, a démissionné de son poste de gérant B avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 27 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un Gérant

Référence de publication: 2011107711/17.

(110123372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Actuel Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 402, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 137.721.

Constatation de cession de parts sociales

Il est porté à la connaissance des tiers que suite à deux conventions de cession de parts sociales du 25.05.2011, signées sous seing privé par le cédant et les cessionnaires et acceptées par la gérance au nom de la société, le capital social de la société ACTUEL SERVICES SARL, susvisée, est désormais réparti comme suit:

Monsieur Bernard PELSSER, demeurant à B-4681 OUPEYE, 8, rue Basse-Hermalle (Belgique), trente parts sociales	30
Madame Geneviève MERTENS, demeurant à B-4681 OUPEYE, 8, rue Basse-Hermalle (Belgique), vingt parts sociales	20
Monsieur Emile PELSSER, demeurant à B-6760 Virton, 2, rue du Bosquet (Belgique), trente parts sociales	30
Madame Joëlle MORIS, demeurant à B-6760 Virton, 2, rue du Bosquet (Belgique), vingt parts sociales	20
Total: cent parts sociales	100

Rodange, le 25 mai 2011.

Pour avis conforme

Les associés

Référence de publication: 2011113026/23.

(110130150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

EnCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.840.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011107715/10.

(110123661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

T.T.V. Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.123.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 juillet 2011

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 29 juillet 2011 que:

1. L'assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Yves VAUTRIN et Philippe LAMA-ZOU jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.
2. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur François Georges de son mandat de Commissaire aux comptes. Elle décide de nommer la société VERIDICE S.à r.l., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 154.843, à la fonction de Commissaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.
3. L'assemblée décide de nommer avec effet immédiat comme administrateurs de la Société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017, les personnes suivantes:

a) Monsieur Pierre HENRIEY, directeur commercial, né le 14 juillet 1960 à F-Fontenay-aux-Roses, demeurant à F-33290 Le Plan Médoc, 395, rue Pasteur

b) Monsieur Pascal HENNE, directeur, né le 20 mars 1963 à F-Baccarat, demeurant à F-34160 Sussargues, 12, route de Montpellier,

c) Monsieur Clément ARRIAU, né le 5 octobre 1971 à F-Pau, demeurant à F-31000 Toulouse, 79, rue du Dix Avril.

4. L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Jérémie Bonnin de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 4 juillet 2011 et de nommer Monsieur Francesco ABBRUZZESE, né le 7 juin 1971 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, aux fonctions d'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

TTV FINANCES S.A.

Signature

Référence de publication: 2011111839/30.

(110128234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Episerver International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.534.

Par résolution circulaire en date du 26 Juillet 2011, les actionnaires ont pris la décision suivante:

- Acceptation de la démission de Monsieur James Yates, avec adresse professionnelle au Brettenham House, 5 Lancaster Place, WC2E 7EN Londres, Royaume-Uni, de son poste de gérant avec effet au 20 Avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011107716/13.

(110123565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

European Value Partners Advisors, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 131.944.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011107717/10.

(110124086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

SCG STE Maurice 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 90.851.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh of July.

Before Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the partners (the "Meeting") of "SCG STE Maurice 3 S.à.r.l" (the "Company"), a Société à responsabilité limitée, established at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B 90 851, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg on December 23, 2002, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 214 of February 27, 2003. The articles of association have been last amended by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on January 25th, 2007, published in the Mémorial C number 2203 of October 5th, 2007.

The Meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

The chairman appointed as secretary Mrs Maria SANTIAGO-DE SOUSA, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

The Meeting elected as scrutineer Miss Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the partners represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, 500 shares out of the 500 shares, representing 100% of the capital of the company (with an amount of EUR 12,500) are duly represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation);
2. Appointment of Alter Domus liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Approval of the interim situation at the date of the extraordinary general meeting;
5. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their respective mandates.

IV. After deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Meeting resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., prenamed, as liquidator (The "Liquidator").

Third resolution

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorization of the general meeting of the shareholders/partners. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the shareholders/partners of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Meeting resolves to approve the financial statements of the Company for the period from January 1, 2011 to July 11, 2011.

Fifth resolution

The Meeting decides to grant full and total discharge to the board of managers for the accomplishment of their respective mandates until today.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le onze juillet,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés (l'"Assemblée") de la société à responsabilité limitée "SCG STE Maurice 3 S.à.r.l" (la "Société"), ayant son siège social au Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le N° 90 851, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire à Luxembourg, en date du 23 décembre 2002, publié au Mémorial C N° 214 du 27 février 2003. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 2203 du 05 octobre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

Le président désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que 500 actions des 500 actions de la société, représentant 100 % du capital social (d'un montant d'EUR 12,500), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
 2. Nomination de Alter Domus liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
 3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société
 4. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes de la Société à la date de l'assemblée générale extraordinaire;
 5. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs.
- Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Alter Domus Liquidation Services s.à r.l., précité, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires/associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Assemblée décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Assemblée décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation aux actionnaires/associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'approuver le bilan et le compte des profits et pertes de la Société pour la période s'écoulant du 1^{er} janvier 2011 au 11 juillet 2011.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9808. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011112571/134.

(110128461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Hilares S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 232, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 131.183.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

HILARES S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2011107793/14.

(110123892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

G.O. IB - Luxembourg Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 162.481.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth of July.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

G.O. IB-Malta I Limited, having its registered office 259, St. Paul Street, Valletta VLT 1213, Malta, registration number C-33881,

here represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915, as amended, on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the "Company").

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name “G.O. IB - Luxembourg Four S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

A transfer in the same municipality may be made by a decision of the sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below).

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company’s subscribed share capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 12.500,-) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of TWENTY FIVE EURO (25,-) per share each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company’s shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. If one manager has been appointed, the manager will be a resident of the Grand-Duchy of Luxembourg, and if several managers have been appointed, a majority of the board of managers will be residents of the Grand-Duchy of Luxembourg. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting, or the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, may subdelegate the powers of the Board for specific tasks to one or several ad hoc agents. Notwithstanding the foregoing, a general subdelegation of the manager(s)’ powers may not be made to persons or entities located outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, the board of managers will meet at least twice a year. All meetings of the board of managers shall take place in the Grand Duchy of Luxembourg. Written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. Notwithstanding the foregoing, the board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. A resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions, which shall be reviewed and signed in the Grand Duchy of Luxembourg by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature. The minutes of each meeting of the board of managers will be kept at the Company's registered office in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

G.O. IB-Malta I Limited	<u>500 shares</u>
Total	500 shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2011.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately ONE THOUSAND TWO HUNDRED AND FIFTY EURO (1.250. EUR).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mrs. Géraldine SCHMIT, director of company, born on 12th November 1969 in Messancy (Belgium), with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- Mr. Emmanuel MOUGEOLLE, director of company, born on 03rd July 1977 in Epinal (France), with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2) The registered office is established at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A COMPARU:

G.O. IB-Malta I Limited, ayant son siège social au 259, St. Paul Street, Valletta VLT 1213, Malte, numéro de registre C-33881,

ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ciaprès la "Société").

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «G.O. IB - Luxembourg Four S.à r.l.»

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Tout transfert de siège à toute adresse dans la même commune peut être fait par décision du gérant unique (tel que défini ci-après) ou le Conseil de gérance (tel que défini ci-après).

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,00) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT CINQ EUROS (€ 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Si un seul gérant a été désigné, le gérant sera un résident du Grand-Duché de Luxembourg, et si plusieurs gérants ont été désignés, la majorité des membres du Conseil de Gérance seront résident du Grand-Duché de Luxembourg. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque membre du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. En dépit de ce qui précède, une délégation générale des pouvoirs du Gérant, le cas échéant du Conseil de Gérance, ne pourra être faite au profit de personnes ou d'entités situées en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance se réunira au moins deux fois par an. Toutes les réunions du Conseil de Gérance doivent avoir lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Un avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. En dépit de ce qui précède, le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions, qui seront revus et signés au Grand-Duché de Luxembourg par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature. Les minutes de chaque réunion du Conseil de Gérance seront conservées au siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

G.O. IB-Malta I Limited	500 parts sociales
Total	500 parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,00) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (1.250.- EUR).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

- Madame Géraldine SCHMIT, administrateur de société, né le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Monsieur Emmanuel MOUGEOLLE, administrateur de société, né le 3 juillet 1977 à Epinal (France), résidant professionnellement au 5 rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juillet 2011. Relation: LAC/2011/33415. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106775/304.

(110123240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Lactinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 50.997.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2011 à 11.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Joseph WINANDY, la société COSAFIN S.A, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par M. Jacques Bordet, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg et Monsieur Koen LOZIE.

Le mandat des Administrateurs viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

L'assemblée décide de renouveler la société «THE CLOVER», société anonyme, en tant que Commissaire aux Comptes de la Société pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011109168/20.

(110122760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

CEREP III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.705.400,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.446.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth of June.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

CEREP III, L.L.C., a limited liability company, incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, DE 19801, United States of America and registered with the Delaware Division of Corporations under number 4329565,

CEREP III Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing Luxembourg law, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.119,

here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address at 5, Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of two (2) proxies given on June 28, 2011.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing in Luxembourg under the name of "CEREP III S.à r.l." (the Company), with registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 127.446, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg of April 10, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1257, dated June 25, 2007, whose bylaws have been lastly amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing

in Luxembourg of June 25, 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1722, dated August 24, 2010.

II. The Company's share capital is set at eleven million four hundred eighty-three thousand two hundred Euro (EUR 11.483.200,00) represented by ten thousand seven hundred and fifty (10.750) Ordinary Shares, three thousand nine hundred fifty-four (3.954) Class A Shares, one thousand seven hundred twenty-six (1.726) Class B Shares, six thousand seven hundred six (6.706) Class C Shares, two hundred fifty-six (256) Class D Shares, three thousand two hundred forty-nine (3,249) Class E Shares, ten thousand eighty-five (10,085) Class F Shares, one thousand nine hundred eighty-five (1.985) Class G Shares, eight thousand seven hundred twenty-two (8,722) Class H Shares, one thousand eight hundred and thirteen (1.813) Class I Shares, one thousand one hundred twenty-three (1.123) Class J Shares, three hundred thirty-one (331) Class K Shares, eleven thousand four hundred and eighty-nine (11.489) Class L Shares, six thousand eight hundred four (6.804) Class M Shares, twenty-three thousand eight hundred seventy-nine (23.879) Class N Shares, three thousand eighty-one (3.081) Class O Shares, one thousand one hundred sixty-one (1.161) Class P Share, five thousand one hundred seventy (5.170) Class Q Share, two thousand three hundred seven (2.307) Class R Share, one hundred twenty-five thousand sixty-six (125.066) Class S Share, one (1) Class T Share, one (1) Class U Share, one (1) Class V Share, one (1) Class W Share, one (1) Class X Share, one (1) Class Y Share and one (1) Class Z Share, all with a nominal value of fifty Euro (EUR 50,00) each (the Shares).

III. The shareholders resolve to increase the Company's share capital by the amount of three million two hundred twenty-two thousand two hundred Euro (EUR 3.222.200,00) in order to raise it from its present amount of eleven million four hundred eighty-three thousand two hundred Euro (EUR 11.483.200,00) to fourteen million seven hundred five thousand four hundred Euro (EUR 14.705.400,00) by creation and issuance of sixty-four thousand four hundred forty-four (64.444) ordinary shares, all with a nominal value of fifty Euro (EUR 50,00) each (together, the New Shares).

Subscription - Payment

CEREP III, L.L.C., prenamed, resolves to subscribe for the sixty-four thousand four hundred forty-four (64.444) New Shares, and to fully pay them up in their nominal value of three million two hundred twenty-two thousand two hundred Euro (EUR 3.222.200,00) by contribution in kind in the same amount consisting in the conversion of a receivable in the amount of three million two hundred twenty-two thousand two hundred Euro (EUR 3.222.200,00) held by CEREP III L.L.C., prenamed, towards the Company.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated May 31, 2011 of the Company;
- a contribution declaration of CEREP III, L.L.C., prenamed;
- a declaration from the managers of the Company.

Effective implementation of the contribution

CEREP III, L.L.C., prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the unlimited owner of the receivable to be contributed, which is freely transferable and is not subject to any kind of preemption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the receivable to be contributed or part of it be transferred to it.
- the receivable to be contributed is free of any pledge, guarantee or usufruct.

IV. The shareholders resolve to entirely reallocate the Company's classes of shares so that the Company's share capital is set at fourteen million seven hundred five thousand four hundred Euro (EUR 14.705.400,00) represented by ten thousand seven hundred and fifty (10.750) Ordinary Shares, six thousand nine hundred sixty-four (6.964) Class A Shares, one thousand seven hundred twenty-six (1.726) Class B Shares, nine thousand four hundred thirteen (9.413) Class C Shares, three hundred ninety-six (396) Class D Shares, four thousand seventeen (4.017) Class E Shares, ten thousand eighty-five (10.085) Class F Shares, two thousand sixty-five (2.065) Class G Shares, eleven thousand forty-six (11.046) Class H Shares, two thousand one hundred seventy-four (2.174) Class I Shares, two thousand one hundred ninety-six (2.196) Class J Shares, six hundred forty-eight (648) Class K Shares, eleven thousand four hundred and eighty-nine (11.489) Class L Shares, six thousand eight hundred four (6.804) Class M Shares, twenty-five thousand four hundred three (25.403) Class N Shares, three thousand one hundred fifty-one (3.151) Class O Shares, one thousand five hundred fifty-eight (1.558) Class P Shares, five thousand one hundred seventy (5.170) Class Q Shares, three thousand thirty-four (3.034) Class R Shares, one hundred twenty-five thousand sixty-six (125.066) Class X Shares, six thousand three hundred sixty-three (6.363) Class AA Shares, three hundred forty-six (346) Class AB Shares, eleven thousand three hundred thirteen (11.313) Class AC Shares, three thousand nine hundred forty-three (3.943) Class AD Shares, nineteen thousand eight hundred sixty (19.860) Class AE Shares, four thousand two hundred eighty-three (4.283) Class AF Shares, four thousand four hundred sixty-two (4.462) Class AG Shares, three hundred forty-two (342) Class AH Shares and forty-one (41) Class AI Shares, all with a nominal value of fifty Euro (EUR 50,00) each.

V. Pursuant to the above resolutions, article 5.1 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The share capital of the Company is set at fourteen million seven hundred five thousand four hundred Euro (EUR 14.705.400,00) represented by ten thousand seven hundred and fifty (10.750) Ordinary Shares, six thousand nine hundred sixty-four (6.964) Class A Shares, one thousand seven hundred twenty-six (1.726) Class B Shares, nine thousand four hundred thirteen (9.413) Class C Shares, three hundred ninety-six (396) Class D Shares, four thousand seventeen (4.017) Class E Shares, ten thousand eighty-five (10.085) Class F Shares, two thousand sixty-five (2.065) Class G Shares, eleven thousand forty-six (11.046) Class H Shares, two thousand one hundred seventy-four (2.174) Class I Shares, two thousand one hundred ninety-six (2.196) Class J Shares, six hundred forty-eight (648) Class K Shares, eleven thousand four hundred and eighty-nine (11.489) Class L Shares, six thousand eight hundred four (6.804) Class M Shares, twenty-five thousand four hundred three (25.403) Class N Shares, three thousand one hundred fifty-one (3.151) Class O Shares, one thousand five hundred fifty-eight (1.558) Class P Shares, five thousand one hundred seventy (5.170) Class Q Shares, three thousand thirty-four (3.034) Class R Shares, one hundred twenty-five thousand sixty-six (125.066) Class X Shares, six thousand three hundred sixty-three (6.363) Class AA Shares, three hundred forty-six (346) Class AB Shares, eleven thousand three hundred thirteen (11.313) Class AC Shares, three thousand nine hundred forty-three (3.943) Class AD Shares, nineteen thousand eight hundred sixty (19.860) Class AE Shares, four thousand two hundred eighty-three (4.283) Class AF Shares, four thousand four hundred sixty-two (4.462) Class AG Shares, three hundred forty-two (342) Class AH Shares and forty-one (41) Class AI Shares, all with a nominal value of fifty Euro (EUR 50,00) each.

The Class A to AI shares are together referred to as the Specific Classes of Shares and the Ordinary Shares and the Specific Classes of Shares are together referred to as the Shares."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at three thousand two hundred Euro (EUR 3.200,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juin.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

CEREP III, L.L.C., une limited liability company, constituée sous le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès de la Delaware Division of Corporations sous le numéro 4329565,

CEREP III Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 129.119,

ici représentées par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

en vertu de deux (2) procurations données le 28 juin 2011.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «CEREP III S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.446, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1257, en date du 25 juin 2007, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du vingt-cinq juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1722 en date du 24 août 2010.

II. Le capital social de la Société est fixé à onze millions quatre cent quatre-vingt-trois mille deux cents Euro (EUR 11.483.200,00), représenté par dix mille sept cent cinquante (10.750) Parts Sociales Ordinaires, trois mille neuf cent cinquante-quatre (3.954) Parts Sociales de Classe A, mille sept cent vingt-six (1.726) Parts Sociales de Classe B, sept mille six cent six (6.706) Parts Sociales de Classe C, deux cent cinquante-six (256) Parts Sociales de Classe D, trois mille deux cent quarante-neuf (3.249) Parts Sociales de Classe E, dix mille quatre-vingt-cinq (10.085) Parts Sociales de Classe F, mille

neuf cent quatre-vingt-cinq (1.985) Parts Sociales de Classe G, huit mille sept cent vingt-deux (8.722) Parts Sociales de Classe H, mille huit cent treize (1.813) Parts Sociales de Classe I, mille cent vingt-trois (1.123) Parts Sociales de Classe J, trois cent trente et une (331) Parts Sociales de Classe K, onze mille quatre cent quatre-vingt-neuf (11.489) Parts Sociales de Classe L, six mille huit cent quatre (6.804) Parts Sociales de Classe M, vingt-trois mille huit cent soixante-dix-neuf (23.879) Parts Sociales de Classe N, trois mille quatre-vingt-une (3.081) Parts Sociales de Classe O, mille cent soixante et une (1.161) Parts Sociales de Classe P, cinq mille cent soixante-dix (5.170) Parts Sociales de Classe Q, deux mille trois cent sept (2.307) Parts Sociales de Classe R, cent vingt-cinq mille soixante-six (125.066) Parts Sociales de Classe S, une (1) Part Sociale de Classe T, une (1) Part Sociale de Classe U, une (1) Part Sociale de Classe V, une (1) Part Sociale de Classe W, une (1) Part Sociale de Classe X, une (1) Part Sociale de Classe Y et une (1) Part Sociale de Classe Z, toutes d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50,00) chacune.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois millions deux cent vingt-deux mille deux cents Euro (EUR 3.222.200,00) pour le faire passer de son montant actuel de onze millions quatre cent quatre-vingt-trois mille deux cents Euro (EUR 11.483.200,00) à quatorze millions sept cent cinq mille quatre cents Euro (EUR 14.705.400,00) par la création et l'émission de soixante-quatre mille quatre cent quarante-quatre (64.444) parts sociales ordinaires, toutes d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50,00) chacune (ensemble, les Nouvelles Parts Sociales).

Souscription - Libération

CEREP III, L.L.C., précitée, décide de souscrire aux soixante-quatre mille quatre cent quarante-quatre (64.444) Nouvelles Parts Sociales, et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de trois millions deux cent vingt-deux mille deux cents Euro (EUR 3.222.200,00) par apport en nature du même montant consistant en la conversion d'une créance d'un montant de trois millions deux cent vingt-deux mille deux cents Euro (EUR 3.222.200,00) détenue par CEREP III L.L.C., précitée, à l'égard de la Société.

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 31 mai 2011 de la Société;
- une déclaration d'apport de CEREP III, L.L.C., précitée;
- une déclaration des gérants de la Société.

Réalisation effective de l'apport

CEREP III, L.L.C., précitée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire de la créance apportée, celle-ci étant librement transmissible et non sujette à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquelles un tiers pourrait demander que la créance apportée, ou une partie de celle-ci, lui soit transférée;
- la créance apportée est libre de tous gages, garanties ou usufruits.

IV. Les associés décident de réallouer intégralement les classes de parts sociales de la Société, de sorte que le capital social de la Société est établi à quatorze millions sept cent cinq mille quatre cents Euro (EUR 14.705.400,00), représenté par dix mille sept cent cinquante (10.750) Parts Sociales Ordinaires, six mille neuf cent soixante-quatre (6.964) Parts Sociales de Classe A, mille sept cent vingt-six (1.726) Parts Sociales de Classe B, neuf mille quatre cent treize (9.413) Parts Sociales de Classe C, trois cent quatre-vingt-seize (396) Parts Sociales de Classe D, quatre mille dix-sept (4.017) Parts Sociales de Classe E, dix mille quatre-vingt-cinq (10.085) Parts Sociales de Classe F, deux mille soixante-cinq (2.065) Parts Sociales de Classe G, onze mille quarante-six (11.046) Parts Sociales de Classe H, deux mille cent soixante-quatorze (2.174) Parts Sociales de Classe I, deux mille cent quatre-vingt-seize (2.196) Parts Sociales de Classe J, six cent quarante-huit (648) Parts Sociales de Classe K, onze mille quatre cent quatre-vingt-neuf (11.489) Parts Sociales de Classe L, six mille huit cent quatre (6.804) Parts Sociales de Classe M, vingt-cinq mille quatre cent trois (25.403) Parts Sociales de Classe N, trois mille cent cinquante et une (3.151) Parts Sociales de Classe O, mille cinq cent cinquante-huit (1.558) Parts Sociales de Classe P, cinq mille cent soixante-dix (5.170) Parts Sociales de Classe Q, trois mille trente-quatre (3.034) Parts Sociales de Classe R, cent vingt-cinq mille soixante-six (125.066) Parts Sociales de Classe X, six mille trois cent soixante-trois (6.363) Parts Sociales de Classe AA, trois cent quarante-six (346) Parts Sociales de Classe AB, onze mille trois cent treize (11.313) Parts Sociales de Classe AC, trois mille neuf cent quarante-trois (3.943) Parts Sociales de Classe AD, dix-neuf mille huit cent soixante (19.860) Parts Sociales de Classe AE, quatre mille deux cent quatre-vingt-trois (4.283) Parts Sociales de Classe AF, quatre mille quatre cent soixante-deux (4.462) Parts Sociales de Classe AG, trois cent quarante-deux (342) Parts Sociales de Classe AH, et quarante et une (41) Parts Sociales de Classe AI, toutes d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50,00) chacune.

V. Suite aux résolutions ci-dessus, l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est établi à quatorze millions sept cent cinq mille quatre cents Euro (EUR 14.705.400,00), représenté par dix mille sept cent cinquante (10.750) Parts Sociales Ordinaires, six mille neuf cent soixante-quatre (6.964) Parts Sociales de Classe A, mille sept cent vingt-six (1.726) Parts Sociales de Classe B, neuf mille quatre cent treize (9.413) Parts Sociales de Classe C, trois cent quatre-vingt-seize (396) Parts Sociales de Classe D, quatre mille dix-sept (4.017)

Parts Sociales de Classe E, dix mille quatre-vingt-cinq (10.085) Parts Sociales de Classe F, deux mille soixante-cinq (2.065) Parts Sociales de Classe G, onze mille quarante-six (11.046) Parts Sociales de Classe H, deux mille cent soixante-quatorze (2.174) Parts Sociales de Classe I, deux mille cent quatre-vingt-seize (2.196) Parts Sociales de Classe J, six cent quarante-huit (648) Parts Sociales de Classe K, onze mille quatre cent quatre-vingt-neuf (11.489) Parts Sociales de Classe L, six mille huit cent quatre (6.804) Parts Sociales de Classe M, vingt-cinq mille quatre cent trois (25.403) Parts Sociales de Classe N, trois mille cent cinquante et une (3.151) Parts Sociales de Classe O, mille cinq cent cinquante-huit (1.558) Parts Sociales de Classe P, cinq mille cent soixante-dix (5.170) Parts Sociales de Classe Q, trois mille trente-quatre (3.034) Parts Sociales de Classe R, cent vingt-cinq mille soixante-six (125.066) Parts Sociales de Classe X, six mille trois cent soixante-trois (6.363) Parts Sociales de Classe AA, trois cent quarante-six (346) Parts Sociales de Classe AB, onze mille trois cent treize (11.313) Parts Sociales de Classe AC, trois mille neuf cent quarante-trois (3.943) Parts Sociales de Classe AD, dix-neuf mille huit cent soixante (19.860) Parts Sociales de Classe AE, quatre mille deux cent quatre-vingt-trois (4.283) Parts Sociales de Classe AF, quatre mille quatre cent soixante-deux (4.462) Parts Sociales de Classe AG, trois cent quarante-deux (342) Parts Sociales de Classe AH, et quarante et une (41) Parts Sociales de Classe AI, toutes d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50,00) chacune.

Les Parts Sociales de Classe A à AI sont ensemble désignées comme les Parts Sociales Spécifiques et les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Spécifiques sont ensemble désignées comme les Parts Sociales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille deux cents Euro (EUR 3.200,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signée ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9125. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Line Gerard.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011107668/233.

(110123585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Eurosky S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 104.336.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107718/10.

(110123899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Exora S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.362.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 18 juillet 2011:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.A.: 250 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

Monsieur David Julien Philippe HOLDER, président de sociétés, né à Lille (France), le 27 février 1968, demeurant à CH-1224 Chêne Bougeries (Suisse), 44, Chemin Grange Canal: 250 parts sociales

Luxembourg.

Pour avis sincère et conforme

Pour Exora S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011107719/17.

(110123978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Enviro Board S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 22, rue de Muehlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 157.082.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011107722/10.

(110123542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

BTG Pactual SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 155.870.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de (la «Société») du 8 juillet 2011

Composition du Conseil d'Administration

Il a été noté que M Steven Jacobs a démissionné de sa fonction de Président du Conseil d'Administration de la Société avec effet au 18 mars 2011.

Il a aussi été noté que Mme Véronique Gillet a démissionné de sa fonction d'Administrateur de la Société avec effet au 4 avril 2011.

Il a été décidé de ratifier la nomination de Mme Jillian Wallach en remplacement de M Steven Jacobs en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société avec effet au 18 mars 2011.

Il a été décidé d'approuver la réélection de M Jérôme Wigny et de Mme Mariana Cardoso en tant qu'Administrateurs de la Société, ainsi que l'élection de Mme Jillian Wallach en tant que Présidente de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année fiscale se terminant le 31 mars 2012.

Réviseur d'Entreprises

Il a été décidé d'approuver la réélection de Ernst & Young S.A. en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année fiscale se terminant le 31 mars 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2011.

Pour BTG Pactual Sicav

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Christie Lemaire-Legrand

Référence de publication: 2011112716/26.

(110128266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

ECI Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 162.191.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth of July.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Alexandre Simon, with professional address in Luxembourg,

acting as a special attorney of the Board of Directors of ECI Holdings S.à r.l., having its registered office at L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, incorporated on July 4, 2011, pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"),

by virtue of the powers conferred on him by resolutions of the Board of Directors of the Company dated July 5, 2011.

A copy of these resolutions having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be registered with the present deed.

The appearing person acting in his afore-mentioned capacity has requested the notary to record the following declarations and facts:

I. As of the date hereof, on top of the issued capital, the authorised corporate capital of the Company is set at forty million Euro (EUR 40,000,000.-) divided into three million and two hundred thousand (3,200,000) ordinary shares, having a nominal value of twelve Euro and fifty cents (EUR 12.50) per share.

II. The issued share capital of the Company is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one thousand (1,000.-) common shares with a nominal value of twelve Euro and fifty cents (EUR 12.50) each, which are all subscribed for and fully paid-up.

III. Article 5.4 of the Articles of Incorporation of the Company reads as follows:

" **5.4.** On top of the issued capital, the authorised corporate capital of the Company is set at forty million Euro (EUR 40,000,000.-) divided into three million and two hundred thousand (3,200,000) ordinary shares, having a nominal value of twelve Euro and fifty cents (EUR 12.50) per share ("Authorised Capital").

The board of directors is authorised, during a period ending five years after the date of publication of the present deed in the Memorial, Recueil C, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the Authorised Capital by issuing shares to the existing shareholders or to any persons that have been approved by the shareholders at the quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the board of directors may determine. More specifically, the board of directors may determine the subscription and payment conditions of the shares to be subscribed and issued, the time and the amount of the shares to be subscribed and issued, if the shares are to be subscribed with or without an issue premium, to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash, that shares be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds or notes or similar instruments issued from time to time by the Company. The board of directors may delegate to any authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors within the limits of the Authorised Capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment. In connection with the above authorisation, the board of directors may restrict, limit or exclude any preferential subscription rights of the existing shareholders for the same period of five years."

IV. By the decisions and resolutions adopted on July 5, 2011, the Board of Directors resolved to increase, within the limits of the authorised share capital, the issued capital of the Company by an amount of FORTY MILLION EURO (40,000,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) up to FORTY MILLION TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 40,012,500.-) by the issue of three million two hundred thousand (3,200,000) shares having a par value of TWELVE EURO AND FIFTY CENTS (EUR 12.50.-) each, and to accept the subscription for the new shares by the sole shareholder, Empik Centrum Investments S.à r.l, a private limited liability company, having its registered office in, 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg,

V. As of July 5, 2011, three million two hundred thousand (3,200,000) new shares have been entirely subscribed for by the sole shareholder, and fully paid up by contribution in kind consisting of ten million (10,000,000) ordinary and dematerialized shares, having a nominal value of PLN 0.10 each, of NFI Empik Media & Fashion S.A., having its registered office at Marszatkowska Street 104/122, 00-017 Warsaw, Poland, registered in the Commercial Register kept by the District Court of City of Warsaw under the number KRS 43034, having an aggregate value (as of the subscription date) of EUR 41,026,160.50 (forty one million twenty six thousand one hundred sixty euro and fifty cents), and it being understood that such contribution in kind shall be allocated as follows: (i) EUR 40,000,000 (forty million euro) to the share capital account of the Company and (ii) EUR 1,026,160.50 (one million twenty six thousand one hundred sixty euro and fifty cents) to the account of the Company's reserve capital.

The existence and the valuation of such contribution in kind have been presented to the undersigned notary.

VI. Following the above-mentioned share capital increase, Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company be amended and shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's capital is fixed at forty million twelve thousand and five hundred Euro (EUR 40,012,500.-) divided into three million two hundred and one thousand (3,201,000.-) common shares with a nominal value of twelve Euro and fifty cents (EUR 12.50) each, which are all subscribed for and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by the issue of additional ordinary shares or its redemptions pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3 Upon the issuance of new shares or the granting of any option to subscribe for new shares, each shareholder shall have a right of preemption in proportion to the aggregate nominal value of its shares on the share capital of the company. Prior to each single issuance or the granting of options to subscribe for new shares, the pre-emption right may be restricted, limited or excluded by the general meeting of shareholders."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are set at six thousand euro (6,000.- EUR).

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le quinze juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Alexandre Simon, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de ECI Holdings S.à r.l., ayant son siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 juillet 2011, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (la «Société»),

en vertu des pouvoirs lui conférés par résolutions du Conseil d'Administration de la Société datées du 4 juillet 2011.

Une copie de ces résolutions paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné restera annexée à l'original du présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant agissant en sa qualité mentionnée ci-dessus a prié le notaire d'acter les déclarations et faits suivants:

I. A la date de ce jour, en plus du capital émis, le capital autorisé de la Société est fixé à quarante millions d'Euros (EUR 40.000.000) représenté par trois millions deux cent mille (3.200.000) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de douze Euros et cinquante cents (EUR 12,50) chacune.

II. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par mille (1.000) parts sociales ordinaires, sous la forme nominative, et chacune avec une valeur nominale de douze Euros et cinquante Cents (EUR 12,50), qui sont toutes souscrites et intégralement libérées.

III. L'article 5.4 des Statuts de la Société a la teneur suivante:

« 5.4. En plus du capital émis, le capital autorisé de la Société est fixé à quarante millions d'Euro (EUR 40.000.000) représenté par trois millions deux cent mille (3.200.000) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de douze Euro et cinquante cents (EUR 12,50) chacune («Capital autorisé»).

Le conseil de gérance est autorisé, pendant une période se terminant cinq ans après la date de publication du présent acte au Mémorial, Recueil C, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé par l'émission de parts sociales aux associés existants ou à toute personne qui a été approuvée par les actionnaires, selon les exigences de quorum et de majorité définies dans l'article 189 paragraphe 1 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Ce montant de capital augmenté peut être souscrit et émis conformément aux termes et conditions déterminés par le conseil de gérance. Plus spécifiquement, le conseil de gérance peut déterminer les conditions de souscription et de paiement des parts sociales devant être souscrites et émises, le moment et le montant des parts sociales devant être souscrites et émises, si les parts sociales doivent être souscrites avec ou sans une prime d'émission, dans quelle mesure le paiement des parts sociales nouvellement émises est acceptable soit en espèces, soit en actifs autres qu'espèces, que les parts sociales soient émises suivant l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion déterminés par le conseil de gérance d'après les termes des warrants (lesquels peuvent être séparés ou attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires), obligations convertibles, billets ou instruments similaires émis de temps en temps par la Société. Le conseil de gérance peut déléguer à tout gérant ou directeur autorisé de la Société ou à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des parts sociales représentant tout ou partie de ces montants de capital augmentés. A la suite de chaque augmentation du capital souscrit, exécutée dans la forme légalement requise par le conseil de gérance dans les limites du capital autorisé, le présent article devra, par conséquent, être ajusté à cette modification. En rapport avec l'autorisation ci-dessus, le conseil de gérance peut restreindre, limiter ou exclure tous les droits préférentiels de souscription des associés existants pendant la même période de cinq ans.»

IV. Par décisions et résolutions adoptées le 5 juillet 2011, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital social autorisé à concurrence d'un montant de QUARANTE MILLIONS

D'EUROS (EUR 40.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) à QUARANTE MILLIONS DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 40.012.500,-), par l'émission de trois millions deux cent mille (3.200.000) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de DOUZE EUROS CINQUANTE CENTIMES (EUR 12,50) et d'accepter la souscription des nouvelles parts sociales par l'associé unique, Empik Centrum Investments S.à r.l, a private limited liability company, ayant son siège social à 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg.

V. Le 5 juillet 2011, les trois millions deux cent mille (3.200.000) nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par l'associé unique et libérées intégralement en nature par un apport en nature qui se compose de dix millions (10.000.000) d'actions ordinaires et dématérialisées, d'une valeur nominale de PLN 0,10.- chacune, de NFI Empik Media & Fashion S.A., ayant son siège social à Marszatkowska Street 104/122, 00-017 Warsaw, Pologne, inscrite au registre de commerce du «District Court of City of Warsaw» sous la numéro KRS 43034, d'une valeur totale (à la date de souscription) de EUR 41.026.160,50 (quarante et un millions vingt-six mille cent soixante euros et cinquante centimes), étant entendu que cet apport en nature sera alloué comme suit: (i) EUR 40.000.000.- (quarante millions d'euros) au capital social de la Société et (ii) EUR 1.026.160,50 (un million vingt-six mille cent soixante euros et cinquante centimes) au compte de réserve de la Société.

L'existence et la valeur de l'apport en nature ont été présentées au notaire instrumentant.

VI. Suite à l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, l'article 5 des Statuts de la Société sera modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital de la Société est fixé à quarante millions douze mille cinq cents Euros (EUR 40.012.500,-), représenté par trois millions deux cent et un mille euros (3.201.000,-) parts sociales ordinaires, sous la forme nominative, et chacune avec une valeur nominale de douze Euro et cinquante Cents (EUR 12,50) chacune, qui sont toutes souscrites et intégralement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou en plusieurs fois, par l'émission de parts sociales par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3. En cas d'émission de nouvelles parts sociales ou l'allocation de toute option pour la souscription de nouvelles parts sociales, chaque associé aura un droit de préemption en proportion du nombre de parts sociales qu'il détient. Cependant, avant toute émission ou allocation d'une option pour la souscription de nouvelles parts sociales, le droit de préemption peut être restreint, limité ou exclu par l'assemblée générale des associés.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital, sont fixés à six mille euros (6.000,- EUR).

Dont acte, et fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SIMON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2011. Relation: LAC/2011/32602. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011107720/173.

(110124051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Estournel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 82.687.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107723/10.

(110124028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Eurofiduciaire, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 23.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2011107724/10.

(110123839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 138.617.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 8 août 2011 que, sur base du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 8 août 2011, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société, avec valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
AMP Capital Investors (European Infrastructure N°3) S.à r.l. 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg	14 918
SITE (Euro) N°2 S.à r.l. 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg	5 082
TOTAL	20 000

Luxembourg, le 8 août 2011.

Référence de publication: 2011113037/23.

(110130076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Edmond de Rothschild Euroopportunities S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 117.202.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Edmond de Rothschild Euroopportunities S.C.A., SICAR", a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the regime of the SICAR (société d'investissement en capital à risque) Law dated June 15, 2004, as amended, having its registered office at 20 boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117202 (the Company), incorporated by notarial deed of Me Joseph Elvinger, notary in Luxembourg, on June 13, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1284 dated July 3, 2006, which bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary on December 10, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 747 dated April 18, 2011.

The meeting is chaired by Grégory Maghe, employee, with professional address at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

The chairman appointed Marilyne Requier, employee, with professional address at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg as secretary, and Tania Araujo, employee, with professional address at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg as scrutineer.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders, duly convened by virtue of convening notices sent on July 7, 2011, are present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with the present deed.

II. As appears from the said attendance list, a number of shares representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, presently fixed at eighty-six million five hundred and thirty-three thousand five hundred Euro (EUR 86.533.500,00) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decrease of the share capital of the Company to the extent of seventeen million Euro (EUR 17.000.000,00) from its current amount of eighty-six million five hundred and thirty-three thousand five hundred Euro (EUR 86.533.500,00) down to sixty-nine million five hundred and thirty-three thousand five hundred Euro (EUR 69.533.500,00), through the reduction of the paid-in capital of the nominal value of each Class A Share in issue by eighty-five Euro (EUR 85,00) from three hundred and seventy-five Euro and thirty-five cents (EUR 375,35) down to two hundred and ninety Euro and thirty-five cents (EUR 290,35), diminishing the nominal value of each Class A Share from four hundred and thirty-two Euro and four cents (EUR 432,04) down to three hundred and forty-seven Euro and four cents (EUR 347,04).

2. Agreement by the shareholders of the reimbursement to the Class A shareholders pro rata to their holding of Class A shares, in accordance with the provisions of the Company's articles of incorporation.

3. Amendment of article 5 of the Company's articles of incorporation.

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took each of the following resolutions at least at the qualified majority required under the Company's articles of incorporation:

First resolution

The shareholders resolved to decrease the share capital to the extent of seventeen million Euro (EUR 17.000.000,00) from its current amount of eighty-six million five hundred and thirty-three thousand five hundred Euro (EUR 86.533.500,00) down to sixty-nine million five hundred and thirty-three thousand five hundred Euro (EUR 69.533.500,00), through the reduction of the paid-in capital of the nominal value of each Class A Share in issue by eighty-five Euro (EUR 85,00) from three hundred and seventy-five Euro and thirty-five cents (EUR 375,35) down to two hundred and ninety Euro and thirty-five cents (EUR 290,35), diminishing the nominal value of each Class A Share from four hundred and thirty-two Euro and four cents (EUR 432,04) down to three hundred and forty-seven Euro and four cents (EUR 347,04).

Second resolution

The shareholders resolved to agree that the seventeen million Euro (EUR 17.000.000,00) will be allocated to the benefit of the sole Class A Shareholders pro rata to their holding of Class A Shares, as set out in the articles of incorporation.

Third resolution

The meeting consequentially resolved to amend article five of the Company's articles of incorporation to give it the following wording:

“ **Art. 5.** The issued capital of the Company is set at sixty-nine million five hundred and thirty-three thousand five hundred Euro (EUR 69.533.500,00) divided into:

- two hundred thousand (200,000) Class A Shares (the Class A Shares), all with a nominal value of three hundred and forty-seven Euro and four cents (EUR 347,04) each,

- two hundred and fifty (250) Class B Shares (the Class B Shares), all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00) each, and

- one (1) Class C Share (the Class C Share), which shall only be held by the General Partner, with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00), fully paid up.

The Class A and Class B shares can only be held by Limited Partners. The Class A Shares and Class B Shares are individually referred to as a Share and together as the Shares. Holders of Class A and B Shares are individually referred to as Shareholder and together as Shareholders. The Class C Share is referred to as a C Share. A holder of C Share is referred to as the General Partner. The Shares may be held or acquired by whatever means only by Persons qualifying as a Qualified Investor within the meaning of the SICAR Law and any amendment thereto.”

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the above are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1.400,00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille onze, le quinze juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Edmond de Rothschild Euroopportunities S.C.A., SICAR, une société en commandite par actions soumise au régime des sociétés d'investissement en capital à risque prévu par la loi du 15 juin 2004, telle qu'amendée, ayant son siège social au 20 boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117202 (la Société), constituée suivant acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire à Luxembourg, en date du 13 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1284 du 3 juillet 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire instrumentaire en date du 10 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 747 du 18 avril 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Grégory Maghe, employé, avec adresse professionnelle au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Marilyne Requier, employée, avec adresse professionnelle au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, et comme scrutatrice, Tania Araujo, employée, avec adresse professionnelle au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires, dûment convoqués en raison de convocations écrites envoyées le 7 juillet 2011, sont présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence qu'un nombre d'actions représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social, actuellement fixé à quatre-vingt-six millions cinq cent trente trois mille cinq cents Euro (EUR 86.533.500,00), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital de la Société d'un montant de dix-sept millions d'Euro (EUR 17.000.000,00) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-six millions cinq cent trente trois mille cinq cents Euro (EUR 86.533.500,00) à soixante-neuf millions cinq cent trente trois mille cinq cents Euro (EUR 69.533.500,00) par réduction de la part libérée de la valeur nominale des Actions de Classe A d'un montant de quatre-vingt-cinq Euro (EUR 85,00), celle-ci passant ainsi de trois cent soixante-quinze Euro et trente-cinq cents (EUR 375,35) à deux cent quatre-vingt-dix Euro et trente-cinq cents (EUR 290,35), et portant la valeur nominale totale de chaque Action de Classe A de quatre cent trente-deux Euro et quatre cents (EUR 432,04) à trois cent quarante-sept Euro et quatre cents (EUR 347,04).

2. Acceptation par les actionnaires des remboursements au bénéfice exclusif des actionnaires de Classe A au pro rata de leur détention des Actions de Classe A, conformément aux statuts de la Société.

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

4. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, adopte chacune des résolutions suivantes au moins à la majorité qualifiée requise par les statuts:

Première résolution

La présente assemblée décide de réduire le capital de la Société d'un montant de dix-sept millions d'Euro (EUR 17.000.000,00) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-six millions cinq cent trente trois mille cinq cents Euro (EUR 86.533.500,00) à soixante-neuf millions cinq cent trente trois mille cinq cents Euro (EUR 69.533.500,00) par réduction de la part libérée de la valeur nominale des Actions de Classe A d'un montant de quatre-vingt-cinq Euro (EUR 85,00), celle-ci passant ainsi de trois cent soixante-quinze Euro et trente-cinq cents (EUR 375,35) à deux cent quatre-vingt-dix Euro et trente-cinq cents (EUR 290,35), et portant la valeur nominale totale de chaque Action de Classe A de quatre cent trente-deux Euro et quatre cents (EUR 432,04) à trois cent quarante-sept Euro et quatre cents (EUR 347,04).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver le remboursement du montant de dix-sept millions d'Euro (EUR 17.000.000,00) au bénéfice exclusif des Actionnaires de Classe A au prorata de leur détention des Actions de Classe A, conformément aux statuts de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

“ **Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-neuf millions cinq cent trente trois mille cinq cents Euro (EUR 69.533.500,00), réparti en:

- Deux cent mille (200.000) Actions de Classe A (les Actions de Classe A), ayant une valeur nominale de trois cent quarante-sept Euro et quatre cents (EUR 347,04) chacune,
- Deux cent cinquante (250) Actions de Classe B (les Actions de Classe B ou Actions à Intérêt Différé), ayant une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, et
- une (1) Action de Classe C (l'Action de Classe C), qui ne pourra être détenue que par l'Associé Commandité, et dont la valeur nominale est de cinq cents Euro (EUR 500,00), entièrement libérée.

Les Actions de Classe A et B ne peuvent être détenues que par des Associés Commanditaires. Les Actions de Classe A et B prises individuellement sont désignées comme une Action, ensemble les Actions. Les porteurs d'Action de Classe A et B considérés individuellement sont désignés comme un Actionnaire, ensemble les Actionnaires. L'Action de Classe C est appelée Action C. Le porteur de l'Action C est appelé Associé Commandité. Les Actions ne peuvent être détenues ou acquises par quelque moyen que ce soit uniquement par une Personne répondant à la définition d'Investisseur Averti contenu dans la Loi SICAR et ses modifications.”

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cents Euro (EUR 1.400,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants susnommés, connus du notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: Maghe, Requier, Araujo, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9906. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011112322/167.

(110128376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Somoli, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3337 Hellange, 25, Munnereferstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 7.798.

L'an deux mil onze.

Le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Henri MODERT, indépendant, né à Machtum le 7 avril 1939 (No. Matricule 19390407311), demeurant à L-3337 Hellange, 25 route de Mondorf.

2) Madame Gabrielle WEHRES, indépendante, née à Strasbourg (France) le 15 février 1963 (No. Matricule 19630215865), demeurant à L-3337 Hellange, 25 route de Mondorf.

Lesquels comparants déclarent que les nommés sub 1) et 2) sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «SOMOLI (Matricule 19661012419), avec siège social à L-3337 Hellange, 25 route de Mondorf; inscrite au Registre aux Firmes sous le numéro B7.798;

constituée suivant acte sous seing privé daté du 12 octobre 1966, publié au Mémorial C numéro 146 du 7 novembre 1966, page 3707

modifiée suivant acte sous seing privé en date du 5 octobre 1967, publié au Mémorial C numéro 158 du 7 novembre 1967, pages 4161 et 4162

modifiée suivant acte sous seing privé en date du 5 mars 1968, publié au Mémorial C numéro 50 du 11 avril 1968, page 1329;

modifiée suivant acte sous seing privé en date du 1^{er} janvier 1969, publié au Mémorial C numéro 24 du 13 février 1969, pages 720 et 721;

modifiée suivant acte sous seing privé en date du 9 octobre 1969, publié au Mémorial C numéro 6 du 12 janvier 1970;

modifiée suivant acte reçu par le notaire Alber Stremmer alors de résidence à Mondorf-les-Bains le 5 mars 1980, publié au Mémorial C de 1980, page 5.193;

modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 8 mai 1980, publié au Mémorial C de 1980, page 7.539;

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date 31 juillet 1989, publié au Mémorial C de 1989, page 18.683;

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date 7 décembre 1994, publié au Mémorial C de 1995, page 10.972;

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date janvier 1995, publié au Mémorial C de 1995, pages 10.971 et 10.972;

modifiée suivant acte sous seing privé en date du 31 décembre 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 60.345;

modifiée suivant acte reçu par le notaire Blanche Moutrier de résidence à Esch/Alzette en date 13 septembre 2002, publié au Mémorial C de 2006, page 88.511;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 décembre 2009, publié au Mémorial C de 2010, page 32.247.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix l'unique résolution suivante:

Première résolution

Sont nommés gérants de la société Monsieur Henri MODERT, prédit et Madame Gabrielle WEHRES, prédite.

La société est valablement engagée par la signature individuelle d'un des deux gérants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les frais généralement quelconques incombant à la société, en raison de la présente assemblée générale sont évalués approximativement à HUIT CENT VINGT MILLE EUROS (Euro 820.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel.

Signé: Modert, Wehres, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 4 juillet 2011. Relation: EAC/2011/8692. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): Santioni

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de la publication au Mémorial C.

Bettembourg, le 15 juillet 2011.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2011111395/58.

(110126083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

European Children Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 37, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 82.319.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107725/10.

(110124185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Euwub S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-6550 Berdorf, 4, Um Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 96.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011107726/9.

(110123518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Athene International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 160.410.

—
EXTRAIT

En date du 8 juillet 2011, l'associé unique de la Société, TPG Star, L.P. a transféré toutes les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales en émission dans la Société comme suit:

- neuf mille soixante dix sept (9.077) parts sociales à TPG Asia V-A, L.P., un exempted limited partnership constitué et existant sous le droit des Iles Cayman et enregistré auprès du Assistant Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro MC-21543, ayant son siège social à Ugland House, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman, agissant par son general partner, TPG Asia GenPar V, L.P., un exempted limited partnership constitué et existant sous le droit des Iles Cayman et enregistré auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro MC-20249, ayant son siège social à Ugland House, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, agissant à son tour par son TPG Asia GenPar V Advisors, Inc., un exempted company constitué et existant sous le droit des Iles Cayman et enregistré auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro MC-240055, ayant son siège social à Ugland House, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman;

- un million deux cent quarante mille neuf cent vingt trois (1.240.923) parts sociales à TPG Asia V, L.P., un exempted limited partnership constitué et existant sous le droit des Iles Cayman et enregistré auprès du Assistant Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro MC-20251, ayant son siège social à Ugland House, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman, agissant par son general partner, TPG Asia GenPar V, L.P., un exempted limited partnership constitué et existant sous le droit des Iles Cayman et enregistré auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro MC-20249, ayant son siège social à Ugland House, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, agissant à son tour par son TPG Asia GenPar V Advisors, Inc., un exempted company constitué et existant sous le droit des Iles Cayman et enregistré auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro MC-240055, ayant son siège social à Ugland House, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman.

En conséquence, neuf mille soixante dix sept (9.077) parts sociales en émission dans la Société sont détenues par TPG Asia V-A, L.P. et un million deux cent quarante mille neuf cent vingt trois (1.240.923) parts sociales en émission dans la Société sont détenues par TPG Asia V, L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2011112707/35.

(110128268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Ever Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 136.262.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011107727/9.

(110123544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Expair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 112.115.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinaire ment le 28 juillet 2011

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Jan LANGLO, juriste, demeurant 33B, chemin de Pinchat, CH-1227 Carouge

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011107728/13.

(110123710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Fagolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8038 Strassen, 4, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 161.120.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011107729/11.

(110123577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

ReSurge Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.601.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 30 juin 2011

Les associés de la Société:

- approuvent le rapport du commissaire à la liquidation;

- donnent décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation;

- prononcent la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 30 juin 2011;

- décident que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: SGG S.A., 412F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Resurge Luxembourg, en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2011110245/21.

(110126153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

STW Immo, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.172.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011116941/10.

(110133537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.
